

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE EN MER Mardi 29 septembre 2020

INTRODUCTION

Le mardi 29 septembre 2020, en distanciel en visioconférence, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont entamé une nouvelle phase de concertation et ont présenté aux représentants des pêcheurs du littoral Dunkerquois un point d'étape sur le projet.

Étaient présents :

- Antony VIERA, Secrétaire Général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Hauts-de-France
- Laurent DEMOLINS, Garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public
- David BARBER, maître d'ouvrage GridLink
- Thomas MILORADOVIC, interprète
- Lisa BOUDEHENT, en charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Frédéric BUSSELEZ et Véronique FAUCHER, secrétaires de séance

Étaient excusés :

- Frédéric DROGERYS, Président du Comité Départemental des Pêches du Nord
- François HENNUYER, Directeur de la Coopérative Maritime de Dunkerque

DEROULE

Deux présentations portées par GridLink :

- un résumé du projet global,
- un focus sur l'installation du câble dans le sous-sol marin.

QUESTIONS/REPONSES AVEC LES SUJETS SUIVANTS ABORDES

- Possibilités d'expression et temps d'échanges pour les pêcheurs
- Informations du public sur l'enquête publique
- Suite éventuelle des échanges sur l'étude VALPENA relative aux activités halieutiques
- Mise en ligne sur le site internet des éléments liés à la pêche
- Prise en compte des contraintes des pêcheurs en lien avec les travaux
- Surveillance du chantier marin par des bateaux de pêche
- Effets cumulés du chantier GridLink et de celui du champ éolien au large de Dunkerque
- Impacts du choix de la méthode d'enfouissement du câble
- Croisement du câble GridLink avec d'autres câbles déjà posés dans les fonds marins
- Nature des sols
- Avancée des demandes d'autorisation et du projet côté britannique
- Suites à donner ; travail sur une convention entre GridLink et les pêcheurs
- Retour d'expérience sur la convention entre GridLink et les pêcheurs pendant la phase d'études

COMPTE-RENDU

La réunion commence par la présentation, par David BARBER, GridLink du contexte général du projet et de ses éléments généraux : tracé (inchangé pour la partie marine), nombre de kilomètres, coût, partenaires, solutions techniques pour le transport d'électricité, point sur l'étude du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), point sur la concertation publique, point sur le calendrier (travaux prévus en 2023), point sur les demandes d'autorisation (au Grand Port et à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), intégration des demandes faites dans le cadre de la concertation dans les cahiers des charges de construction...

S'ensuit une première série d'échanges avec Monsieur VIERA du Comité Régional des pêches et Monsieur DEMOLINS, garant.

Monsieur VIERA souhaite savoir quand il pourra poser d'autres questions ou remonter des remarques s'il le souhaite.

David BARBER indique qu'il peut le faire par mail, sur le site du projet mais aussi lors des prochaines réunions publiques. Et que bien sûr, la réunion en cours peut aussi permettre de répondre aux questions qu'il se pose.

Il demande aussi à Lisa BOUDEHENT si d'autres échanges ont eu lieu depuis la réunion liée au partage de l'étude VALPENA.

Lisa BOUDEHENT lui répond que, depuis, la seconde phase de concertation fin 2019, il y a eu une continuité d'échanges mais pas de nouvelle réunion spécifique sur l'étude ; l'interruption liée à la COVID ayant freiné toutes les discussions.

Laurent DEMOLINS demande à ce que les éléments liés à l'enquête publique soient précisés sur le site internet du projet. Lisa BOUDEHENT explique que comme il y a deux maîtres d'ouvrage (RTE et GridLink) et deux procédures distinctes, le calendrier de l'enquête publique n'est pas encore figé avec les services de l'État. Laurent DEMOLINS l'entend mais demande à ce que cela soit expliqué sur le site avec le calendrier prévisionnel. Ce qui sera fait.

Antony VIERA indique que les demandes des pêcheurs seront celles qu'ils font habituellement : l'ensouillage des câbles, de bonnes communication et coopération sur l'avancée des travaux et, si c'est nécessaire, des indemnités liées à des zones d'exclusion ou pertes de pêche. Il précise que les pêcheurs travaillent sur plusieurs dossiers avec RTE dont le champ éolien de Dunkerque. A ce titre, il interpelle GridLink sur la possibilité de « percusion » entre les travaux liés au câble GridLink et ceux liés au raccordement du champ.

Lisa BOUDEHENT indique que ce sujet a été identifié et abordé avec les représentants de l'État. D'un point de vue réglementaire, comme GridLink va déposer son dossier de demande d'autorisation environnementale en premier, il n'est pas tenu, au titre du Code de l'environnement,

de prendre en compte d'éventuels effets cumulés ; mais il le fait et une bonne coordination avec les travaux liés aux éoliennes semble indispensable.

David BARBER présente ensuite plus spécifiquement la partie du projet qui concerne l'ensouillage des câbles sous les fonds marins dans les eaux françaises : nombre de kilomètres de câbles, profondeur d'ensouillage (1,7 m minimum et 2,5 m pour la voie de navigation dans le port), étude géologique des fonds marins, risques sur les matériels de pêche et ancres, diamètre du câble (150 millimètres), design du câble (2 accrochés l'un à l'autre avec une fibre optique et une protection), présence d'autres câbles dans les sols marins, types de navires ou de barges pour poser les câbles, navires de garde pour protéger le chantier, techniques d'enfouissement (charrue, excavatrice ou jet d'eau), étapes d'enfouissement, vitesse de pose (vitesse la plus lente de 14 jours hors imprévus et aléas climatiques).

David BARBER a également précisé la technique d'excavatrice à débit massique, qui cause le plus de remise en suspension de sédiments, n'est pas privilégiée et que GridLink ne souhaite pas y avoir recours, sauf si aucune autre solution n'est possible.

Il insiste ensuite sur le fait que les appels d'offres sont en cours et pourront avoir une influence sur la technique utilisée. Ainsi, une première méthode implique que le câble est d'abord déposé sur le fond marin par un premier bateau ; puis un second bateau procède à son enfouissement. Dans une autre hypothèse, le même bateau réalise les deux interventions en même temps. Cette dernière méthode n'est pas toujours possible dans le cas où deux câbles sont attachés l'un à l'autre.

Laurent DEMOLINS demande combien de temps après la dépose au sol le câble est enfoui dans l'hypothèse 1. David BARBER indique que, bien évidemment, l'idée est de réduire cette durée lors de laquelle le câble est vulnérable. Il précise qu'il peut se passer au maximum une semaine entre les deux opérations, la première étape de pose étant plus rapide que la seconde d'ensouillage. En fonction de la durée de cette période, GridLink pourra mobiliser des navires de garde pour s'assurer qu'aucun bateau ne risque d'accrocher les câbles déposés au fond.

Le garant souhaite aussi savoir ce qu'il se passerait si, en cours de travaux, les installateurs sont confrontés à des roches. Est-ce que, dans ce cas, on laisse le câble au sol avec une protection ?

David BARBER répond que les études n'ont pas révélé l'existence de ce type de sol. Mais que si cela devait arriver, les installateurs changent d'outil pour enfouir le câble.

Antony VIERA souhaite connaître les lieux de croisement du câble GridLink avec d'autres câbles de télécommunications. Il veut aussi savoir si ces points, protégés par des enrochements permettront le passage d'engins de pêche au-dessus.

David BARBER propose d'envoyer un plan précis de ces croisements aux Comités des pêches. Il indique que le câble est recouvert, sur ces croisements, avec une technique minimisant tout risque de problème pour la pêche. Il précise enfin qu'une convention sera signée avec les propriétaires de ces câbles.

Antony VIERA revient sur l'idée proposée par David BARBER : faire protéger le chantier par des navires ; il demande s'il est envisageable que ces bateaux de garde soient des bateaux de pêche. David BARBER lui répond que c'est non seulement envisageable mais souhaité car il préfère que le chantier soit accompagné par des personnes connaissant parfaitement ces zones. Il a donc déjà indiqué ce souhait aux entreprises qui répondent à l'appel d'offre pour les travaux.

Le garant indique qu'il trouve le Powerpoint de présentation très clair et demande s'il sera mis en ligne. Lisa BOUDEHENT lui répond que oui, ainsi que le compte-rendu des échanges opérés lors de cette réunion.

Laurent DEMOLINS souhaite ensuite avoir des informations sur l'avancée du projet côté britanniques. David BARBER explique que, à la simple différence du nombre de kilomètres à traiter, les techniques, méthodes et outils utilisés sont les mêmes. Il précise que la procédure de demande de permis a un peu d'avance (2 semaines) ; quand la demande britannique de permis sera déposée, elle sera consultable sur le site internet du projet.

David BARBER et Antony VIERA conviennent ensuite de se revoir pour préparer la suite et travailler sur un projet de convention entre GridLink et les pêcheurs. Antony VIERA précise que l'état d'esprit des pêcheurs pourrait évoluer si le BREXIT se passe mal, notamment avec une interdiction de pêcher dans les eaux anglaises.

David BARBER rappelle que GridLink n'est pas une organisation politique ; il souhaite attendre quelques mois pour organiser la prochaine réunion afin que la situation soit la plus proche possible de celle qui sera en cours lors de la phase de travaux. Il demande à Antony VIERA si celui-ci est satisfait du respect de la convention passée par GridLink avec les pêcheurs pour la phase liée aux études environnementales en mer. Antony VIERA répond qu'à sa connaissance, cela s'est bien passé et souhaite, effectivement, ce type de convention pour les travaux. Il indique que le comité des pêches a géré plusieurs dossiers liés à l'implantation d'un câble marin et donc qu'ils bénéficient d'une bonne expérience de ce type de dossiers.

Il est convenu de reprendre les discussions en début d'année 2021 en présence de la DDTM.

Le garant rappelle que l'ensemble des informations et échanges liés à cette réunion seront mis en ligne sur le site du projet.